

**REPOSE DU CONSEIL D'ETAT**  
**à la simple question Sergei Aschwanden au nom Sergei Aschwanden –**  
**Gymnase de Bussigny, un serpent de mer? (22\_QUE\_45)**

***Rappel de l'intervention parlementaire***

*En date du 15 septembre 2020, le plénum, lors de la votation de l'EMPD accordant un crédit pour la réalisation du Gymnase de Bussigny, avait clairement demandé la réalisation d'une salle de sport. Où en sommes-nous à ce jour ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat confirme que l'EMPD cité par l'interpellation a permis la création de 30 nouvelles salles de classes mises à disposition des élèves dès la rentrée d'août 2021. Il rappelle que ce gymnase a exceptionnellement ouvert ses portes sans installations sportives suffisantes, ce afin de garantir la mise en service pour ladite rentrée. Dans ce sens, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a délivré une autorisation spéciale, imposant la réalisation d'infrastructures sportives répondant aux besoins globaux de l'établissement à long terme.

Par conséquent, les exigences de formation, ainsi que les charges au permis de construire, impliquent la réalisation d'une salle de gymnastique double standard, type VD4, avec ses aménagements extérieurs, à moyen terme. Dès lors, la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) a entrepris les démarches nécessaires visant à trouver un terrain permettant la construction d'une salle de sport à proximité immédiate du Gymnase de Bussigny. Une étude de faisabilité réalisée au printemps 2022 par la DGIP, sur la base d'une discussion avec le propriétaire du bâtiment affecté à l'exploitation du Gymnase (pour une période admise de 10 à 25 ans) et la Municipalité de Bussigny, a permis de projeter la salle de sport sur une parcelle adjacente, en aval du gymnase.

La DGIP a signé une convention avec le propriétaire précité qui octroie à l'Etat de Vaud le droit de construire une salle de sport VD4 sur son terrain. Un EMPD sera présenté au Grand Conseil dans le courant du deuxième semestre 2023 par la DGIP, avec l'appui du SEPS et de la Direction générale de l'enseignement post obligatoire (DGEP).

Une fois les moyens financiers obtenus, la mise en service d'une salle de sport pour le Gymnase de Bussigny devrait intervenir à la rentrée d'août 2025.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 février 2023.

La présidente :

*C. Luisier Brodard*

Le chancelier :

*A. Buffat*